

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 19h10.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 38

Votants : 48

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **LA GENEVRAIE :** M. OTLINGHAUS - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS - **THOMERY :** M. TROUBAT, Mme DUPONT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, M. BEUDAERT - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**DORMELLES :** M. LARGILLIERE représenté par M. DESVIGNES  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. POUILLIER représenté par M. ATLAN,  
Mme EPIKMEN représentée par M. DEYSSON  
Mme THALAMY représentée par M. BEAUFRETON  
M. LOEUILLLOT représenté par M. DEYSSON  
**NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD représenté par M. SEPTIERS  
**REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE représentée par M. COCHIN  
**THOMERY :** M. MICHEL représenté par M. TROUBAT  
**VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** Mme DARGNAT représentée par M. MOMON  
**VILLEMARECHAL :** M. GOISET représenté par Mme KLEIN

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :**

**THOMERY :** Mme PATTYN  
**VILLE SAINT JACQUES :** M. PERADON

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **LISTES DES DECISIONS**

#### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2025**

### **POLITIQUE COMMUNAUTAIRE**

*Délibération n°2025 01 : Projet de territoire*

### **URBANISME**

*Délibération n°2025 02 : Approbation du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing*

### **RESSOURCES HUMAINES**

*Délibération n°2025 03 : Suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe*

*Délibération n°2025 04 : Transformation d'un poste adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe en poste de technicien – Systèmes d'information et du numérique*

*Délibération n°2025 05 : Transformation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants – Petite enfance*

*Délibération n°2025 06 : Protection sociale complémentaire – nouveaux taux de prestation pour la prévoyance*

*Délibération n°2025 07 : Protection sociale complémentaire – modification de la participation employeur pour la prévoyance*

*Délibération n°2025 08 : Rapport d'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2024*

### **INSTANCES**

*Délibération n°2025 09 : Rapport d'activité 2023 - SMICTOM*

*Délibération n°2025 10 : Modification de la désignation des représentants au sein du SMEP*

*Délibération n°2025 11 : Election vice-président*

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 19h10, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Champagne-sur-Seine de son accueil.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

En complément des informations notées dans le compte-rendu du bureau communautaire du 3 février, auquel figure les bilans de fréquentation de nos activités, quelques dates et informations :

#### **CISPD :**

Suite à une réunion technique du CISPD en présence, entre autres, du représentant du Préfet et des forces de l'ordre, il est proposé de réaliser un Diagnostic Local de Sécurité. Une enquête auprès de la population va être réalisée.

#### **Cabine de consultation :**

Suite au dépôt de bilan du prestataire assurant la gestion de la cabine de téléconsultation, le Département de Seine et Marne nous propose de :

- Nous céder l'équipement à l'euro symbolique après une révision et remise en service,
- Contractualiser avec un nouvel opérateur connaissant le matériel.

#### **Travaux :**

La passerelle de Champagne sera ouverte au public le 17 février.

Les architectes sont choisis pour les micro-crèches et l'ALSH.

La consultation des entreprises pour la phase travaux de la grange des grailons est en cours.

#### **ANAH :**

Tournée nationale en 20 étapes ayant pour objectif de sensibiliser les ménages sur la rénovation des logements. Moret Seine et Loing a été retenue pour une des deux étapes en Ile de France les 4 et 5 juillet. La manifestation est prévue parking du Grand Jardin.

#### **Dates**

Conseils communautaires : 11 mars, 8 avril

Bureaux communautaires : 3 mars, 24 mars, 18 juin

**Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.**

**Départ de M. PERADON.**

## **DELIBERATIONS**

### **POLITIQUE COMMUNAUTAIRE**

#### *Délibération n°2025\_01 : Projet de territoire*

Le Président indique que cette belle démarche a réuni les élus, les agents, les partenaires et habitants ainsi que l'élaboration d'études techniques (développement économique, PLH, Schéma cyclable etc.), afin de définir les grandes lignes d'un avenir commun. Cela a nécessité beaucoup de réflexions, de réunions, de travail.

Le Président remercie ceux qui ont apporté leur pierre à cette construction, ainsi que le cabinet et les services communautaires qui ont eu la lourde tâche de synthétiser tout ce travail dans un document clair et compréhensible.

Le document comporte les grands enjeux pour les 10 à 15 ans à venir avec la liste des responsabilités communautaires et acteurs du territoire.

Quatre grands axes sont ressortis :

- Bien vivre sur le territoire ;
- Agir pour un territoire résilient et qualitatif ;
- Offrir des logements répondant à l'ensemble des besoins et privilégiant la réhabilitation ;
- Une économie à développer.

Afin de répondre aux attentes exprimées lors des différentes concertations, un programme d'action général a été construit. Ce dernier a vocation à évoluer en fonction des besoins du territoire.

A l'issue du vote en conseil communautaire et sous l'autorité des Vice-Présidents, des Comités de Pilotage ou groupes de travail devront être créés (santé, prévention, enfance/jeunesse, culture) et d'autres existants (CISPD, conseil d'exploitation de l'office du tourisme, PLH etc.) devront se réunir afin de traduire les actions proposées en fiches actions et ainsi préciser les modalités d'intervention de Moret Seine et Loing.

Le Président informe que dans le document présenté, il n'y a ni scoop ni surprise. Nous retrouvons tout ce qui a été validé tout au long de la démarche.

M. MOMON estime que ce projet de territoire arrive trop tard, les élections sont l'an prochain. Le document ne sera pas appliqué tout de suite. Sera-t-il d'actualité dans les années à venir au vu des prochaines échéances électorales ? Le document manque de priorité pour notre territoire et de visibilité pour les habitants, bien que la concertation ait été menée. Ce document n'apporte rien à Vernou la Celle sur Seine. D'ailleurs, il précise qu'on s'appuie sur un sondage effectué sur 346 personnes, en rappelant que le territoire a plus de 40 000 habitants. Il déplore que le document n'ait pas été présenté en amont dans chaque commune.

Le Président rappelle qu'il y aura toujours des élections sur la période du projet de territoire qui est de 10 ans. Il sera donc nécessairement évolutif et devra s'adapter aux besoins.

M. ZAKEOSSIAN considère que le travail et la démarche du projet de territoire sont intéressants. De même, les objectifs sont intéressants, mais ce stade le document ne constitue pas un projet de territoire. Le projet de territoire n'est pas assez abouti. Le travail issu des ateliers n'est pas clairement identifié et valorisé, il n'y a aucune valorisation ni traçabilité des apports demandés aux communes et on ne comprend pas les choix qui ont été réalisés quelles actions ont été inscrites dans le document, celles qui ne l'ont pas été, les objectifs entiers restés sans aucune action... Il considère que ce document n'est qu'une esquisse de projet. Le document ne comporte quasiment que des objectifs – déjà actés il y a deux ans, mais des actions sont très lacunaires et aucune stratégie n'a été explicitée sur ce qui devrait relever de l'action communautaire, de l'action communale ou celle des autres partenaires. Il comprend qu'il faille inscrire le projet sur le long terme mais là on est très loin du compte.

Mme DUMAS-PRIMBAULT trouve que les priorisations exposées dans ce document ne reflètent pas les échanges qui ont eu lieu lors des réunions de travail avec les élus.

M. DEYSSON souhaite préciser que c'est un projet dans lequel tous ont travaillé. C'est une vision globale du territoire, pour mener une réflexion à hauteur de nos communes, il faut un document cadre. Ce dernier étant bien entendu un prélude qui permet de définir un point de départ pour les axes dynamisés et impulsés par les VP, lors des échanges en comité.

Le Président rappelle ce qu'il a évoqué en préambule, à l'issue du vote chaque action devra faire l'objet de fiche action définissant les modalités d'intervention de Moret Seine et Loing.

M.GONORD considère que durant ce mandat, de nombreux outils donnant une trajectoire ont été élaborés tel que le PLH ou le PCAET. On a besoin de cette trajectoire. Va-t-on ne rien faire car on ne sait pas ce qu'il faut faire précisément ? L'idée proposée de comité de pilotage qui auront pour mission la rédaction de fiche action est très intéressante, justement pour travailler sur ces axes où l'on ne sait pas ce qu'il faut faire comme pour la santé. Il faut aller vite, mettre en route pour justement amorcer le travail avant la fin du mandat et que les prochains élus n'aient pas à reprendre le travail mais le poursuivre.

M.ZAKEOSSIAN précise que sur le plan de la méthode, puisque le projet de territoire a la prétention de proposer un cadre pour l'ensemble de l'action territoriale, y compris celle des communes, bien que ce ne soit pas le mandat initial donné à la CCMSL, il estime que la moindre des choses serait de faire une restitution du projet de territoire auprès des communes avant de le voter. Ceci est d'autant plus vrai que les élus municipaux et les habitants avaient été mobilisés pour travailler sur le document à plusieurs reprises. Outre les ateliers, il a été demandé aux communes de donner un avis action par action. MLO et grand nombre de communes ont fait ce travail mais aujourd'hui le document est totalement opaque et on ne sait pas du tout ce qui a été retenu de notre travail et les arbitrages qui ont été fait.

Le Président rappelle que le projet de territoire va au-delà des simples compétences communautaires. Il serait incohérent de flécher des fiches actions avant même de définir des axes pour amener à une vision globale et transversale sur les domaines d'intervention.

C'est un cadre et la deuxième étape va être entamée avec les VP.

M. OTHLINGHAUS trouve que la démarche était bien lancée mais le final est trop rapide. Le travail a pris du temps et le document final n'a pas été exposé au préalable, et envoyé seulement 15 jours avant ce conseil. Il ne se retrouve pas dedans et ne sait pas comment défendre le document.

M Zakeossian comprend qu'il faut un peu de temps pour affiner les fiches action en mobilisant les vices présidents thème par thème, même si ce travail aurait pu être mené précédemment. Mais il est en total désaccord avec la volonté de faire voter lors de ce conseil communautaire, un travail qui n'est pas du tout abouti. Il trouve inacceptable de mettre près de 5 ans pour faire l'esquisse du projet, réduit à peu de chose près à ses seuls objectifs, et de se précipiter de le faire voter dans l'urgence !

Le Président rappelle que ce travail a été présenté et validé en séminaire des élus. Le projet de territoire n'est pas nos compétences, il n'a pas à définir qui fait quoi entre les communes, la CCMSL et nos partenaires.

Le projet de territoire a été lancé le 6 décembre 2021 et terminé fin 2024 soit 3 ans d'étude.

Nous lançons maintenant la deuxième phase soit la rédaction des fiches actio.

Mme BAYE s'étonne que la photo du plan de la zone ETIC ne soit pas à jour.

Le plan provient de la commune, il sera changé.

M. MOMON souligne que le travail fait sur nos communes et qui a été remonté lors des comités n'est pas retracé dans le projet de territoire présenté de ce jour.

Le Président rappelle que toutes ces réflexions constitueront la base des fiches actions.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :**

D'approuver l'adoption du projet de territoire.

27 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. LARGILLIERE, Mme EPIKMEN, Mme THALAMY, M. LOEUILLLOT, M. GUIMARD, Mme PENIFAURE, M. GOISET

5 voix contre : M. TROUBAT, M. MICHEL, M. OTLINGHAUS, Mme SAVAL-BONET, Mme GRAU

16 abstentions : M. MOMON, Mme DARGNAT, M. BEUDAERT, M. LE BLOAS, Mme GRONGNARD, Mme BAYE, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. POUILLIER

## **URBANISME**

### **Délibération n°2025\_02 : Approbation du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing**

*M. GONORD rapporte la note*

La Communauté de communes Moret Seine et Loing a élaboré son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour une durée de 6 ans portant sur l'ensemble de son territoire et de ses communes membres pour la période 2024-2029. Celui-ci a fait l'objet d'une approbation en Conseil communautaire le 20 juin 2024. Il associe tous les acteurs impliqués dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie et fixe les enjeux, les objectifs et définit les actions permettant de répondre au mieux aux besoins en logement et à favoriser la mixité sociale.

Le PLH prévoit, à travers ses fiches actions, des engagements financiers prévisionnels à hauteur de 760 000 € pour la période 2024-2029.

Le présent règlement communautaire des aides financières de Moret Seine & Loing a pour objet de définir, en fonction du programme d'actions du PLH en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, les modalités d'attribution et le montant des aides financières accordées par la CCMSL au titre de sa politique de l'habitat.

Les aides financières se déclinent en six catégories d'aides suivantes :

- Les aides à la réalisation d'opérations exemplaires de production de logements ;
- Les aides à la remise sur le marché de logements vacants ;
- Les aides à l'amélioration des façades liée à l'amélioration thermique en centre ancien ;
- Les aides à la sortie de l'indignité des logements ;
- Les aides à la production de logements locatifs sociaux par acquisition-amélioration ;
- Les aides à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie

L'entrée en vigueur de ce règlement est prévue à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :**

D'approuver le règlement des aides financières du PLH.

**Article 2 :**

Autorise le Président, ou son représentant, à transmettre le dit-document au préfet.

48 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. LARGILLIERE, M. POUILLIER, Mme EPIKMEN, Mme THALAMY, M. LOEUILLLOT, M. GUIMARD, Mme PENIFAURE, M. MICHEL, Mme DARGNAT, M. GOISET

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Délibération n°2025\_03 : Suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe**

La délibération n°2022-326 du 20 octobre 2022 a créé un poste pour un grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 1<sup>ère</sup> classe (article16) rattaché au pôle animation. Ce poste a été occupé jusqu'en septembre 2023. L'agent qui occupait ce poste a ensuite été mis à disposition auprès d'une commune sur 100% de son temps de travail et une réorganisation de service ne reprend pas les fonctions de coordinatrice de développement sportif et d'animation depuis octobre 2023.

Ce poste ne répond pas à l'intérêt des services car il ne répond pas à un besoin. Il apparait donc nécessaire de le supprimer afin d'assurer une bonne gestion de la communauté de communes. À défaut de pouvoir reclasser l'agent qui occupait ce poste, celui-ci sera placé en surnombre.

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'approuver la suppression du poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 1ère classe créé par l'article 16 de la délibération n°2022\_326 du 20 octobre 2022.

48 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. LARGILLIERE, M. POUILLIER, Mme EPIKMEN, Mme THALAMY, M. LOEUILLOT, M. GUIMARD, Mme PENIFAURE, M. MICHEL, Mme DARGNAT, M. GOISET

Délibération n°2025\_04 : Transformation d'un poste adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe en poste de technicien – Systèmes d'information et du numérique

Les missions et qualifications requises pour certains postes du secteur informatique et numérique de la direction des systèmes d'information et du numérique justifient le positionnement d'un poste sur un grade de technicien en lieu et place du grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe actuellement existant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au grade seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :**

Un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

**Article 2 :**

Un poste de technicien à temps complet, rattaché à la direction des systèmes d'information et du numérique, est créé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, afin notamment d'assurer des interventions techniques et d'animer l'inclusion numérique.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu des articles L332-8, L332-13 et L322-14 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

48 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. LARGILLIERE, M. POUILLIER, Mme EPIKMEN, Mme THALAMY, M. LOEUILLOT, M. GUIMARD, Mme PENIFAURE, M. MICHEL, Mme DARGNAT, M. GOISET

Délibération n°2025\_05 : Transformation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants – Petite enfance

Un agent contractuel, actuellement en accroissement temporaire d'activité, a réussi son concours d'éducatrice de jeunes enfants. Sa stagiarisation a reçu un avis favorable de la chaîne hiérarchique. Parallèlement un agent titulaire sur le grade d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) à temps non complet 24h, part en retraite au 1<sup>er</sup> mars 2025.

Afin de faire face à un accroissement d'activité et de mieux prendre en compte la charge de travail, il est proposé de nommer l'agent contractuel sur le poste de l'agent titulaire à son départ à la retraite, en passant le temps de travail de ce poste de 24h à 28h hebdomadaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au grade seront inscrits au budget de l'exercice 2025. Le tableau des effectifs sera mis à jour.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :**

Le poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps non complet, 24h, créé par la délibération n°2023-95 du 14 mars 2023, est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

**Article 2 :**

Un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps non complet, 28h, rattaché à la petite enfance, est créé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, afin notamment de concevoir et mettre en œuvre les projets pédagogiques et d'accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu des articles L332-8, L332-13 et L322-14 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.



48 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. LARGILLIERE, M. POUILLIER, Mme EPIKMEN, Mme THALAMY, M. LOEUILLLOT, M. GUIMARD, Mme PENIFAURE, M. MICHEL, Mme DARGNAT, M. GOISET

#### Délibération n°2025\_06 : Protection sociale complémentaire – nouveaux taux de prestation pour la prévoyance

La délibération n°2022.221 du 29 juin 2022 relative à la protection sociale complémentaire a permis à la Communauté de communes :

- D'adhérer la convention de participation (contrat collectif à adhésion facultative) conclue, pour le risque PREVOYANCE et SANTE, par le Centre de Gestion de Seine et Marne ;
- D'accorder une participation financière aux agents.

Le contrat collectif lancé par le centre de gestion a permis d'obtenir la garantie prévoyance suivante :

*Incapacité temporaire totale de travail avec un niveau de prestation de 90% du TBI+NBI nets + 90% du RI net pour un taux de participation à 1.05% de l'assiette de cotisation.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de nouvelles dispositions viennent impacter la protection en prévoyance. Le socle de prestation minimal est étendu à l'invalidité (incapacité temporaire + invalidité permanente). Cette modification de la couverture va entraîner une résiliation automatique des contrats de prévoyance au 31 mars 2025 et une évolution conséquente des taux.

La collectivité doit aujourd'hui choisir le niveau de garantie sur le régime indemnitaire entre 2 options :

#### **NIVEAUX DE PRESTATION AU CHOIX DE LA COLLECTIVITÉ**

Formule	Niveau de prestation 1	Taux TTC	Niveau de prestations 2	Taux TTC
<b>Formule 2 (Base élargie)</b>				
Incapacité temporaire totale De travail	90% du TBI+ NBI nets + 40% du RI net (1)	<b>2,27 %</b> De l'assiette De cotisation	90% du TBI+ NBI nets + 90% du RI net (1)	<b>2,42 %</b> De l'assiette De cotisation
+ Invalidité permanente	90% du traitement net de référence		90% du traitement net De référence	

(1) TBI : Traitement Indiciaire Brut - NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire - RI : Régime indemnitaire mensuel

L'indemnisation, dont les modalités de calcul à minima sont définies par décret est assujettie aux cotisations sociales et à la CSG/CRDS « au prorata » de la participation employeur. L'indemnisation annoncée est nette de ces prélèvements.

Il est proposé de retenir le niveau de prestations 2, celui-ci offrant le plus de garantie pour les agents.

Les agents pourront adhérer à la nouvelle formule pour le 1<sup>er</sup> avril 2025. Les conditions seront exposées dans le cadre de 4 réunions d'information sur différents sites de la CCMSL.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'approuver le niveau de garantie sur le régime indemnitaire proposé supra.

48 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. LARGILLIERE, M. POUILLIER, Mme EPIKMEN, Mme THALAMY, M. LOEUILLLOT, M. GUIMARD, Mme PENIFAURE, M. MICHEL, Mme DARGNAT, M. GOISET

#### Délibération n°2025\_07 : Protection sociale complémentaire – modification de la participation employeur pour la prévoyance

La délibération n°2022.221 du 29 juin 2022 relative à la protection sociale complémentaire a permis à la Communauté de communes :

- D'adhérer la convention de participation (contrat collectif à adhésion facultative) conclue, pour le risque PREVOYANCE et SANTE, par le Centre de Gestion de Seine et Marne ;
- D'accorder une participation financière aux agents avec les montants unitaires mensuels bruts suivants :

- 13 €/agent pour la Prévoyance,
- 26€/agent pour la Santé.

Au 31 décembre 2024, la Communauté de communes a versé 13 728 € pour la santé (44 agents) et 11 076 € pour la prévoyance (71 agents).

Au vu de l'évolution du coût de la prestation prévoyance pour les agents, il est proposé d'augmenter la participation de la collectivité de 13 à 16 € mensuel brut par agent adhérent.  
Pour 71 agents, cela représenterait actuellement 13 632 € pour 71 adhérents.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'approuver la modification de la participation employeur pour la Prévoyance en augmentant la participation à 16 € mensuel brut par agent adhérent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

48 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONNET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. LARGILLIERE, M. POUILLIER, Mme EPIKMEN, Mme THALAMY, M. LOEUILLLOT, M. GUIMARD, Mme PENIFAURE, M. MICHEL, Mme DARGNAT, M. GOISET

*Délibération n°2025\_08 : Rapport d'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2024*

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, prescrivent aux collectivités territoriales et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 20.000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport concerne aussi bien le fonctionnement de la collectivité que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

La présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intervient préalablement aux débats sur le projet de budget.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la CCMSL.**

48 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONNET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. LARGILLIERE, M. POUILLIER, Mme EPIKMEN, Mme THALAMY, M. LOEUILLLOT, M. GUIMARD, Mme PENIFAURE, M. MICHEL, Mme DARGNAT, M. GOISET

**INSTANCES**

*Délibération n°2025\_09 : Rapport d'activité 2023 - SMICTOM*

Le SMICTOM a adressé à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing son rapport d'activité pour l'année 2023.

Lors de la réunion du 2 juillet 2024, le comité syndical du SMICTOM a approuvé le rapport d'activité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 du SMICTOM.**

Délibération n°2025\_10 : Modification de la désignation des représentants au sein du SMEP

Par délibération en date du 29 juillet 2020, le conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au sein du SMEP.

Suite à plusieurs démissions au sein du conseil municipal de la commune de Saint-Mammès, il convient de procéder aux modifications en découlant.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

De procéder à la modification de la désignation des représentants au sein du SMEP pour la Commune de Saint-Mammès. Les représentants au sein du SMEP sont les suivants :

COMMUNES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CHAMPAGNE SUR SEINE	Mr Michel GONORD	Mr Thierry MADEJ
	Mr Didier KERIGER	Mr Thierry GRAND
DORMELLES	Mr Serge AURICH-DANNA	Mr Philippe CROSNIER
	Mme Isabel BUC	Mme Hélène URION-NOEL
FLAGY	Mme Anne TISSIER	Mr Philippe DESVIGNES
	Mr Tristan GREILLOT	Mr Bruno MARTIN
LA GENEVRAYE	Mr Jean-Luc MICHAUD-RUFFIER	Mme Christine HENRY
	M. Pascal OTLINGHAUS	M Antoine CLAIRE
MONTIGNY SUR LOING	Mr Jean-Claude FRICHET	Mr Claude MORISSEAU
	Mr Jean-Yves CORBEL	Mr Antonio TORRES DA COSTA
MORET-LOING-ET-ORVANNE	Mr Dikran ZAKEOSSIAN	Mr Patrick SEPTIERS
	Mr Jean-Philippe FONTUGNE	Mr Brice GRUET
NANTEAU SUR LUNAIN	Mr Serge DULIN	Mr Jean-François GUIMARD
	Mr Philippe COSSINET	Mme Isabelle ADAM
NONVILLE	Mr Jean-Claude BELLIOU	Mr Jean-Luc DEFAUX
	Mme Isabelle DAMLOUP	Mme Sylvie PLISSON
PALEY	Mr Nicolas GOIMBAULT	Mr Thomas CANDY
	Mr Daniel GILLON	Mr Michel COCHIN
REMAUVILLE	Mr Jean-Sébastien DEPAUW	Mr Stéphane MARTIGNON
	Mr Frédéric FROT	Mme Carole LOVERGNE
SAINT MAMMES	Mr Joël SURIER	Mme Cloé SOGLO
	Mr Didier GERVAIS	Mr Benoit AUFAURE
THOMERY	Mme Sylvie FOUGEROUX	Mr Etienne TROUBAT
	Mr Bruno MICHEL	Mr Julien SANTOS
TREUZY LEVELAY	Mme Patricia PILLOT	Mr Théodore WIBAUX
	Mme Sandrine MAS	Mr Michel DUROSSET
VERNOU LA CELLE SUR SEINE	Mr Alain MOMON	Mme Régine BRAUN
	Mme Gerty EMBOULE	Mr Clément ROCU

VILLE SAINT JACQUES	Mr Philippe PERADON	Mr Thierry BIRAND
	Mr Alain MALDINEZ	Mme Elisabeth DE VIGNERAL
VILLECERF	Mr François DEYSSON	Mr Fabrice HERREMANN
	Mr Carlos VALERO	Mme Nadia LEFAY
VILLEMARECHAL	Mr Jean-Michel KUBRAK	Mme Danielle ARNABOLDI
	Mr Sébastien GOISET	Mr Philippe CHERON
VILLEMER	Mr Geoffroy DESPLATS	Mr Franck PÉTOT
	Mr Daniel HERMANS	Mr Gilles BENEY

La présente délibération annule l'article 1<sup>er</sup> de la délibération n°2024\_92.

48 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. BELLIOU, M. COCHIN, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. LARGILLIERE, M. POUILLIER, Mme EPIKMEN, Mme THALAMY, M. LOEUILLLOT, M. GUIMARD, Mme PENIFAURE, M. MICHEL, Mme DARGNAT, M. GOISET

Délibération n°2025\_11 : Election vice-président

Monsieur KERIGER s'est démis de ses fonctions de vice-président au sein de la communauté de communes.

Le poste de vice-président délégué à l'environnement et l'habitat de la Communauté de Communes est donc redevenu vacant.

Le Conseil communautaire étant au complet, il est proposé de pourvoir à ce poste. Le Président donnera la délégation « environnement et habitat ».

Il est proposé que le vice-président nouvellement élu occupe le même rang qui était occupé précédemment par le vice-Président remplacé.

Il s'agit d'un scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :**

Nombre de votant : 48

Vote exprimé :

- 38 pour M. GONORD,
- 1 pour M. KERIGER

Vote blanc : 6 / Vote nul : 3

**PROCLAME le conseiller communautaire élu suivant :**

**Monsieur Michel GONORD en qualité de 5<sup>ème</sup> Vice-président.**

**AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fin du Conseil communautaire à 20h30.

Le Président

Patrick SEPTIERS



Le secrétaire de séance

Sylvie MONCHECOURT